

**COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 JANVIER 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :**

- d'approuver le programme de travaux défini par le SIDEDEC dans le cadre des travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques du projet Lotissement les Saules ; pour réaliser l'opération : **Alimentation lotissement Maisons séniors Cœur de village.**
- d'approuver le projet de convention, et notamment les conditions de participation financières résumées ci-dessous :

Nature des travaux	Montant de l'opération	Participations	Montant SIDEDEC	Participation collectivité	Avance collectivité sur participation
Réseau électrique	29110.11 € HT 34474.31 € TTC	Enedis : 11847.81 € TVA récupérable : 5 364.20 €	-	17 262.30 €	13 810 €
Éclairage public	15970.29 € Plafonné à 8618.58 €	-	2 154.65 €	13 815.64 €	11 050 €
Infrastructure téléphonique	14055.50 € Plafonné à 6894.86 €	-	1378.97 €	12 676.53 €	10 140 €
<b>Montant total</b>	<b>64 500.10 €</b>	-	<b>3 533.62 €</b>	<b>43 754.47 €</b>	<b>35 000 €</b>

- d'approuver le programme de travaux défini par le SIDEDEC dans le cadre des travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques du projet Lotissement les Saules ; pour réaliser l'opération : **Renforcement lié à l'extension Lotissement Maisons Séniors cœur de village.**
- d'approuver le projet de convention, et notamment les conditions de participation financières résumées ci-dessous :

Nature des travaux	Montant de l'opération	Participations	Montant SIDEDEC	Participation collectivité	Avance collectivité sur participation
Réseau électrique	148 207.45 €	Facé : 100117.12 € TVA récupérable : 23 061.05 €	25 029.28 €	0.00 €	0.00 €
Éclairage public	14 458.03 €	-	3 614.51 €	10 843.52 €	8 670 €
Infrastructure téléphonique	9 787.57 €	-	1 957.51 €	7 830.06 €	6 260 €
<b>Montant total</b>	<b>172 453.05 €</b>	-	<b>30 601.30 €</b>	<b>18 673.58 €</b>	<b>14 930 €</b>

- que les dépenses liées à la présente décision seront payées sur le budget principal 2020.
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au SIDEDEC selon les termes susvisés.
- de valider le bon de commande prévu pour des fournitures scolaires.
- de valider la décision modificative définie ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 62878 : Remboursement autres organismes	32.49 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>32.49 €</b>	
D 023 : virement section investissement		32.49 €
<b>TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>32.49 €</b>
D 10226 : Taxe d'aménagement		32.49 €
<b>TOTAL D10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>32.49 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		32.49 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>32.49 €</b>

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21h35.

*Le Maire*



**Pierre THIÉBAUT**